



Démarche à suivre pour faire venir ses parents

Par **MBEN**, le 14/03/2010 à 14:19

Bonjour,

1) Situation :

Mon père est né en 1944 en Algérie .Ma mère est née en 1946 en Algérie. Mon père et ma mère sont ascendants de français (moi-même et mon frère). Mon épouse est française ainsi que ma belle-soeur (la femme de mon frère). Nous avons un enfant qui est français. je suis, ainsi que mon épouse, cadre A de la fonction publique. Mes parents vivent à Alger mais n'ont pas les moyens de se prendre en charge... Je leur envoie régulièrement de l'argent que je déclare comme pension alimentaire pour ascendant (sauf pour l'année 2009). En outre, je suis propriétaire d'un pavillon de 120 M².

2) Vœux des parents :

- Vivre en famille auprès de leurs enfants et profiter de leur petit fils.
- Aller et venir entre Alger et Paris sans à chaque fois faire toute la démarche du visa.

3) Choix à faire :

D'après mes recherches, il existe deux possibilités :

- soit la réintégration dans la nationalité française.
- soit la demande du regroupement familial avec mention "Ascendant de français.

Quelle est la meilleure démarche et quelle est celle qui a le plus de chance d'aboutir ? Quels sont les délais d'attente.

Merci d'avance. Cordialement

MBEN